

# Chapitre 4

## Une stratégie d'internationalisation



Ce chapitre traite de l'importance d'une approche globale de l'internationalisation. Il offre des conseils pour mettre au point une stratégie visant à élaborer et à coordonner des programmes d'éducation internationale dans les autorités scolaires.

### En quoi consiste une approche globale de l'internationalisation?

« Le tout est plus que la somme de ses parties. »

Aristote

Une approche globale de l'internationalisation reconnaît que :

- divers programmes d'éducation internationale sont requis pour répondre efficacement aux besoins des différentes parties concernées par l'enseignement, p. ex., les élèves et les enseignants albertains, les élèves et les enseignants étrangers, le personnel de l'autorité scolaire, les membres de la communauté;
- les programmes d'éducation internationale doivent être coordonnés pour s'assurer qu'ils appuient collectivement la vision et les objectifs d'internationalisation d'une autorité scolaire.

Afin d'adopter une approche globale, une autorité scolaire doit se préparer à jouer un rôle directeur et à présenter une vision fondamentale, des objectifs et un plan général d'internationalisation, soit une véritable stratégie d'internationalisation.

## En quoi consiste une stratégie d'internationalisation?

Une stratégie d'internationalisation décrit la vision et les objectifs d'internationalisation d'une autorité scolaire et indique de quelle manière elle compte les atteindre. Bien que les stratégies doivent être élaborées en prenant en compte les suggestions des communautés scolaires (voir Consultation et participation des intervenants, aux pages 52 et 53), ce guide détermine les principes clés sur lesquels devrait être basée toute stratégie d'internationalisation d'une autorité scolaire (voir Principes directeurs, à la page 47). Les principes directeurs pour les programmes d'éducation internationale des autorités scolaires de l'Alberta soulignent la valeur et les caractéristiques des programmes de qualité et recommandent des mesures générales que les autorités scolaires peuvent prendre pour mettre en œuvre de tels programmes de qualité.



## Pourquoi une stratégie est-elle importante?

Une stratégie d'internationalisation officialise l'engagement d'une autorité scolaire à l'égard de l'apprentissage international et trace un portrait précis de son avenir au sein de l'autorité scolaire. Une stratégie fournit également au personnel, aux élèves, aux parents et aux membres de la communauté un cadre de travail leur permettant d'organiser leurs efforts.

## Par où commencer?

Les autorités scolaires s'internationalisent de différentes façons. Certaines élaborent une vision générale pour l'autorité scolaire et mettent progressivement au point des programmes pour la réaliser, tandis que d'autres créent un programme à la fois pour finalement coordonner les différents programmes dans le cadre d'une stratégie globale. Il n'existe pas de manière ni d'ordre exacts de procéder; toutefois, l'internationalisation est plus efficace lorsque les autorités scolaires :

- effectuent des recherches sur les possibilités;
- développent un énoncé de vision et une série d'objectifs;
- établissent des liens avec les priorités et les plans existants;
- élaborent une stratégie d'internationalisation (et le plan de mise en œuvre qui l'accompagne);
- obtiennent l'approbation (de l'administration principale et du conseil scolaire de l'autorité scolaire).

## Rechercher les possibilités

Lorsqu'on demande aux représentants du Conseil consultatif en matière d'éducation internationale de l'Alberta comment ils ont amorcé l'internationalisation de leur autorité scolaire, la plupart indiquent qu'ils ont commencé par s'adresser aux autorités scolaires ayant déjà des programmes d'éducation internationale en place. Les nouveaux administrateurs peuvent se familiariser avec le fonctionnement des programmes d'éducation internationale en consultant d'autres administrateurs de l'éducation internationale. Discuter avec des enseignants, des élèves, des membres du personnel du bureau central et des organismes communautaires locaux enthousiastes pourra aussi aider les administrateurs de l'éducation internationale à découvrir les possibilités qu'offre l'internationalisation (voir Consultation et participation des intervenants, aux pages 52 et 53).

Les administrateurs peuvent également décider d'effectuer des recherches en ligne pour en savoir plus sur ce que les autorités scolaires du Canada ou d'autres pays font pour s'internationaliser. Pour la liste des principaux documents mentionnés tout au long de ce guide, y compris les sites Web, consultez la rubrique Références, aux pages 283 à 303.

Le certificat international du Calgary School District No. 19 est remis aux élèves sortants des écoles secondaires de deuxième cycle qui ont contribué de manière significative à des activités internationales tout au long de leur parcours scolaire. Afin d'obtenir le certificat, les élèves doivent apprendre une langue seconde, participer à des expériences, à des partenariats ou à des échanges internationaux approfondis, et donner une dimension internationale à une partie de leurs études secondaires de deuxième cycle.



## Consultation et participation des intervenants

Afin d'obtenir de l'aide et de s'assurer que la stratégie correspond aux besoins et aux champs d'intérêt de la communauté scolaire, les autorités scolaires devraient consulter les parties qui peuvent en bénéficier ou être autrement touchées par sa mise en œuvre. Il revient à l'autorité scolaire de décider du moment de la consultation, de la façon de procéder et des participants. Toutefois, l'idéal serait que les consultations incluent des représentants de la population étudiante, du personnel administratif et enseignant, du bureau de l'autorité scolaire et de la communauté, de façon à ce que chaque groupe ait la possibilité de donner son opinion sur l'importance de l'éducation internationale et sur la manière de la mettre en œuvre dans une école. Un sondage portant sur les activités d'éducation internationale déjà en place dans la communauté scolaire peut servir à déterminer les personnes appropriées pour le rôle de représentant. Pensez aux possibilités suivantes :

### *À l'école*

- Enseignants de langue seconde, d'anglais, langue seconde, et d'études sociales
- Enseignants et administrateurs ayant montré de l'intérêt pour l'éducation planétaire ou internationale; p. ex., des enseignants qui :
  - incorporent des thèmes mondiaux dans leurs classes ou leurs écoles
  - dirigent des projets de citoyenneté mondiale
  - soutiennent les élèves participant à des échanges
  - coordonnent des projets de partenariats scolaires internationaux
  - travaillent avec des élèves de différentes origines culturelles
  - ont participé à un échange international
  - ont voyagé, fait du bénévolat ou vécu à l'étranger
  - ont des origines culturelles ou linguistiques diverses
- Élèves qui :
  - font partie d'un club de l'école axé sur les enjeux mondiaux
  - ont participé à un échange ou ont voyagé à l'étranger
  - étudient ou parlent une deuxième ou une troisième langue
  - ont participé à un programme modèle des Nations Unies

### *Dans les bureaux de l'autorité scolaire*

- Coordonnateurs ou conseillers des programmes de langue seconde, d'anglais, langue seconde, et d'études sociales
- Coordonnateurs ou conseillers de programmes dont le travail porte sur l'éducation planétaire ou internationale, c.-à-d. le personnel œuvrant dans les technologies d'apprentissage ou l'apprentissage réparti

### *Dans la communauté*

- Membre d'un conseil foyer-école ou d'un conseil de parents
- Autres autorités publiques ayant de l'expérience dans l'internationalisation
- Direction International Education Services d'Alberta Education
- Organismes communautaires, notamment :
  - organisations linguistiques et culturelles
  - organisations non gouvernementales axées sur les enjeux mondiaux
  - organismes d'établissement pour les immigrants

- Établissements postsecondaires ayant de l'expertise en éducation planétaire, dans les relations internationales ou d'autres programmes connexes

Cette liste n'est ni exhaustive ni normative, mais vise plutôt à susciter des idées concernant les personnes qui pourraient être intéressées par l'internationalisation et avoir quelque expertise à partager. Ces personnes sont également susceptibles de promouvoir l'élaboration de programmes d'éducation internationale.

Il est bien sûr nécessaire d'inclure les personnes qui ne participent peut-être pas déjà à des activités d'éducation internationale, mais dont l'enthousiasme et la collaboration sont essentiels à la mise en œuvre réussie de la stratégie. Pensez aux possibilités suivantes :

#### *À l'école*

- Administrateurs scolaires

#### *Dans les bureaux de l'autorité scolaire*

- Directeurs généraux ou remplaçants désignés

#### *Dans les communautés*

- Conseillers scolaires de l'autorité scolaire

## Développer un énoncé de vision et une série d'objectifs

Pour jeter les bases nécessaires à une future planification, il faut préciser le but fondamental et les principaux objectifs de l'internationalisation. Il peut sembler décourageant de détailler un énoncé de vision et une série d'objectifs, mais rien ne sert de réinventer la roue. Un certain nombre d'établissements en Alberta, au Canada et dans d'autres régions du monde ont déjà mis au point des stratégies d'internationalisation, lesquelles pourraient servir d'inspiration à la vision et aux objectifs de votre autorité scolaire (voir l'encadré ci-contre).

Bien que l'énoncé de vision et les objectifs généraux d'une autorité scolaire puissent être semblables à ceux d'autres autorités scolaires, ils doivent aussi être adaptés au contexte local de l'autorité scolaire. En d'autres mots :

L'internationalisation dans le Calgary School District No. 19 est soutenue par ses politiques de gouvernance, en particulier « End 3: Citizenship », qui indiquent :

« Chaque élève sera un citoyen responsable en étant un membre informé et impliqué de sa communauté locale, nationale et mondiale. Par conséquent, chaque élève :

1. Participera au développement et au maintien de notre société canadienne démocratique et civile.
2. Comprendra les responsabilités de la citoyenneté dans les contextes locaux, nationaux et internationaux.
3. Respectera et acceptera la diversité culturelle.
4. Acquerra les compétences nécessaires pour travailler et communiquer efficacement avec autrui.
5. Contribuera activement à la création d'une meilleure communauté locale et mondiale. »

Calgary School District No. 19, <http://www.cbe.ab.ca/policies/policies/E3.pdf> (consulté le 5 août 2010).

- Que cherche à accomplir l'autorité scolaire à travers l'internationalisation?
- Quels sont les effets souhaités sur les élèves, les éducateurs et les membres de la communauté?
- En quoi les programmes d'éducation internationale constitueraient-ils un ajout important aux programmes déjà proposés par l'autorité scolaire?
- Comment pourraient-ils améliorer l'atteinte des résultats d'apprentissage dans les programmes d'études de l'Alberta?



## Établir des liens avec les priorités et les plans existants

Il est important de savoir comment l'internationalisation est reliée aux priorités et aux plans scolaires existants, et peut les faire progresser. Un administrateur d'éducation internationale peut soutenir l'élaboration d'une stratégie d'internationalisation et conférer un aspect légitime aux programmes d'éducation internationale en expliquant de quelle façon la stratégie se rapporte :

- au *Guide de l'éducation : Préscolaire – 12<sup>e</sup> année*;
- à la *stratégie d'éducation internationale de l'Alberta*;
- aux principes directeurs pour les programmes d'éducation internationale des autorités scolaires de l'Alberta;
- au plan d'activités d'Alberta Education;
- à la *vision et à l'énoncé de mission de l'autorité scolaire*;
- au plan triennal de l'autorité scolaire;
- aux autres politiques de gouvernance de l'autorité scolaire.



Lorsqu'ils sont présentés en même temps que les recherches effectuées sur les avantages et la valeur de l'internationalisation (voir le chapitre 2 : Avantages et tendances de l'éducation internationale), ces liens peuvent se révéler convaincants en ce qui concerne l'adoption d'une stratégie d'internationalisation.

## Élaborer une stratégie d'internationalisation

Une stratégie d'internationalisation décrit la manière dont l'autorité scolaire réalisera sa vision ou atteindra les objectifs qu'elle a établis. Les nombreuses composantes et les différents programmes décrits dans ce guide (voir le chapitre 1 : Introduction à l'éducation internationale) font partie intégrante de la stratégie; toutefois, une stratégie doit aller au-delà de l'identification des programmes possibles pour considérer les structures nécessaires à la mise en pratique de ces programmes et à l'encouragement d'une culture interculturelle et internationale au sein de l'autorité scolaire.

Les éléments clés incluent notamment :

1. Plan administratif
  - Définit les programmes correspondant le mieux à la vision et aux objectifs de l'autorité scolaire (voir la section 3 de ce guide : Présentation des programmes).
  - Souligne la manière dont les activités d'éducation internationale peuvent contribuer à la réalisation de la vision et des objectifs de l'autorité scolaire en matière d'internationalisation.
  - Détermine les activités ou les programmes supplémentaires qui pourraient faire progresser les objectifs de la stratégie d'internationalisation.
  - Indique les personnes chargées de gérer les composantes ou les programmes, ainsi que le contexte, la formation ou le soutien dont elles ont besoin (voir le chapitre 5 : Perfectionnement professionnel, et le chapitre 6 : Considérations culturelles).
2. Plan financier
  - *Évalue le coût des programmes d'éducation internationale.*
  - Décrit la manière dont l'autorité scolaire financera les programmes, ainsi que les formations ou les recrutements nécessaires (voir le chapitre 8 : Financement).
3. Gestion de l'information et plan de communication
  - *Établit un mécanisme permettant de s'assurer que l'autorité scolaire connaît les programmes et les initiatives.*
  - Détermine les indicateurs de réussite et prévoit des mesures de référence et de suivi.
  - Détaille la façon dont l'autorité scolaire va promouvoir l'internationalisation et transmettre ses avantages à la communauté scolaire.
4. Plan de gestion des risques
  - Définit les risques éventuels des programmes et des initiatives d'éducation internationale (voir le chapitre 17 : Voyages éducatifs à l'étranger).
  - Explique de quelle façon l'autorité scolaire réduira les risques.
5. Plan de mise en œuvre et de croissance
  - Distingue les priorités immédiates et les objectifs à plus long terme.
  - *Établit des échéances et des étapes de mise en œuvre.*
  - Décrit la manière dont l'autorité scolaire ajustera ses plans pour gérer la croissance, c.-à-d. lors de l'ajout de programmes supplémentaires ou si la participation aux programmes augmente.
  - Outlines how the school authority will adjust its plans to manage growth; i.e., when additional programs are introduced or participation in programs increases.

Si vous avez besoin d'aide pour mettre au point une stratégie d'internationalisation, d'autres autorités scolaires sont peut-être en mesure de vous conseiller et de vous soutenir. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la direction International Education Services (voir le chapitre 18 : Organismes de soutien et aide proposée) ou l'Association canadienne des écoles publiques – International (ACEP-I), à l'adresse <http://www.caps-i.ca/content/fr/532>.

## Obtenir l'approbation

Il se peut que les autorités scolaires aient à obtenir l'approbation de l'administration principale ou de leurs conseillers scolaires pour autoriser une stratégie d'internationalisation. La mobilisation des intervenants dans l'élaboration de la stratégie garantira une large base d'appui.

## Conclusion

Établir une stratégie d'internationalisation constitue une première étape cruciale dans l'intégration d'expériences et de points de vue internationaux dans les écoles et les classes de l'Alberta. Pour mettre en œuvre efficacement la stratégie et ses divers programmes, les autorités scolaires auront besoin de l'aide de leur personnel qui :

- est composé d'habiles communicateurs interculturels;
- s'intéresse aux enjeux mondiaux et comprend l'importance des points de vue internationaux;
- comprend et met en pratique le concept de citoyenneté mondiale;
- donne une dimension internationale à son approche de l'enseignement.

Le personnel des autorités scolaires peut également avoir besoin de connaissances spécialisées pour gérer des programmes d'éducation internationale particuliers. Le chapitre suivant s'intéresse aux activités de perfectionnement professionnel pouvant permettre de développer ces compétences.

### **Vous trouverez peut-être utiles les sections suivantes de ce guide :**

- Chapitre 2 : Avantages et tendances de l'éducation internationale
- Principes directeurs pour les programmes d'éducation internationale des autorités scolaires de l'Alberta
- Chapitre 5 : Perfectionnement professionnel
- Chapitre 6 : Considérations culturelles
- Chapitre 8 : Financement
- Chapitre 17 : Voyages éducatifs à l'étranger
- Chapitre 18 : Organismes de soutien et aide proposée
- Annexe A : *Stratégie d'éducation internationale de l'Alberta, 2001*
- Annexe B : Exemple de stratégie d'internationalisation – Red Deer Catholic Regional Schools Division